

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

**Délibération n°23 – 2022 relative à l'autoévaluation HCÉRES, volet
Etablissement**

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve le rapport d'autoévaluation de l'université de Reims Champagne-Ardenne dans le cadre de la démarche d'évaluation externe par le HCÉRES.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	26	Contre	0	Abstentions	4
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Dossier autoévaluation
Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 14/06/2022

Document mis en ligne le : 14/06/2022